

BILAN ANNUEL 2021

Tribunal administratif de Lyon



**Geneviève
VERLEY-CHEYNEL**
Présidente du
tribunal administratif
de Lyon



L'année 2021 est marquée à nouveau par une activité soutenue du tribunal. Le nombre d'affaires enregistrées affiche une forte hausse (+ 9,1 % par rapport à 2020) et dépasse 10 250, niveau qui n'avait plus été atteint depuis cinq ans. Grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses membres, agents de greffe et magistrats, le rythme des affaires jugées s'est maintenu à un niveau élevé, bien que légèrement inférieur à l'année précédente (7 mois et 27 jours de délai moyen de jugement en 2021, soit 13 jours de plus qu'en 2020).

Le nombre total d'affaires en attente d'être instruites a été réduit à 6 400 et la

part d'affaires de plus de deux ans limitée à seulement 1 %, niveau très largement inférieur à la moyenne nationale.

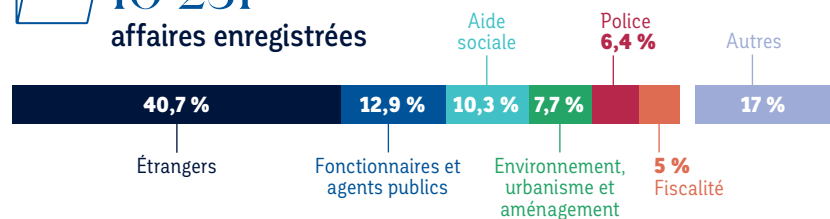
L'année 2021 est également marquée par la confirmation de l'engagement de la juridiction en faveur de la médiation. La signature d'une convention avec les services de l'État dans la région en est un symbole fort.

Ainsi, le tribunal administratif confirme une situation particulièrement saine pour la sixième année consécutive et continue de répondre sans désespérer à l'attente des justiciables.

2021 en chiffres



10 251
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

89
personnes dont :

38
magistrats

51
agents de greffe



9 761
affaires jugées

↘ 4,8 % par rapport à 2020



7 mois et 27 jours
de délai prévisible de jugement

↗ 8,2 % par rapport à 2020



66
dossiers de plus de 24 mois
en stock

↘ 57 % par rapport à 2020



7 mois et 18 jours
de délai moyen
de jugement constaté

↘ 8,4 % par rapport à 2020